



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 20 septembre 2022
HEURE: 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BENOÎT Robert, maire de Sutton
BISSONNETTE Éric, représentant d'Abercorn
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford
JANECEK Pierre, maire de Dunham
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, ainsi que le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 août 2022
4. Actualités du CLD
 - 4.1. Paiement au CLD du versement final (35 %) de la subvention 2021 du FRR - Volet 2
 - 4.2. Paiement au CLD du 1^{er} versement (25 %) de la subvention 2022 du FRR - Volet 2
 - 4.3. Paiement au CLD du 2^e versement (40 %) de la subvention 2022 du FRR - Volet 2
5. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 15 septembre 2022
6. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 6 septembre 2022
 - 6.1. Préparation de l'appel de projets 2023
 - 6.2. Demande de modification du projet clé en main d'Entrée chez soi Brome-Missisquoi
7. Ministère de la Famille : Désignation d'un représentant de la MRC au comité consultatif régional de l'Estrie en matière de services de garde éducatifs
8. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 14 septembre 2022
 - 8.1. Projet de Connectivité Autoroute 10
 - 8.2. État d'avancement du Plan régional des milieux naturels
 - 8.3. Certificats de conformité
 - 8.3.1. Certificat de conformité – Résolution 2022-09-364 – Ville de Sutton
 - 8.3.2. Certificat de conformité – Résolution 2022-09-365 – Ville de Sutton
 - 8.3.3. Certificat de conformité – Résolution 2022-09-366 – Ville de Sutton
 - 8.3.4. Certificat de conformité – Résolution 207-22 – Ville de Dunham
 - 8.3.5. Certificat de conformité – Règlement 456-5 – Ville de Farnham
 - 8.3.6. Certificat de conformité – Règlement 458-59 – Ville de Farnham
9. Désignation de fonctionnaires et d'adjoints chargés de faire l'application du *Règlement de contrôle intérimaire 06-0522 visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans un secteur du périmètre d'urbanisation de Sutton*
10. Autorisation de signature d'une modification à l'*Entente intermunicipale relative à la gestion de travaux de réparation à entreprendre sur le barrage de l'Étang Bull situé dans la municipalité de Brigham*
11. Rapport du comité service de transport adapté et collectif du 8 septembre 2022
 - 11.1. Autorisation de lancer un appel d'offres public – Service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par autobus et/ou minibus
 - 11.2. Autorisation de négocier des contrats à court terme de gré à gré pour la fourniture de services de transport collectif et adapté de personne par taxi et/ou véhicule autorisé
12. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 12 septembre 2022
 - 12.1. Entérinement du mandat de représentation dans le cadre du dossier judiciairisé CMQ-67720-001
 - 12.2. Délégation de fonctions, désignation du responsable de la protection des renseignements personnels, de l'accès aux documents et désignation d'une substitut



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 12.3. Création et nomination des membres d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 12.4. Nomination d'une directrice générale adjointe et d'une greffière-trésorière adjointe
- 12.5. Avis de motion et présentation du projet de *Règlement 09-1022 modifiant le règlement 05-0422 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au directeur général et à certains autres fonctionnaires*
- 12.6. Redevances sur les ressources naturelles : Reconduction de la demande
13. Rapport du comité de sécurité publique du 13 septembre 2022
 - 13.1. Présentation du nouveau directeur du poste de Brome-Missisquoi
 - 13.2. Intérêt pour des cadets policiers 2023
 - 13.3. Avancement de la construction du nouveau poste de police
14. Liste des dépenses à autoriser par le conseil, le cas échéant
15. Désignation de membres du conseil à certains comités de travail 2022-2023
16. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de septembre et d'octobre 2022
17. Correspondance
 - 17.1. Ministère des Transports : Proposition d'une rencontre cet automne
 - 17.2. Municipalité de Saint-Armand : Réaffirmation de l'importance de la communauté anglophone de Saint-Armand
 - 17.3. Centraide Richelieu-Yamaska : Lancement de la campagne de financement de Centraide Richelieu-Yamaska
18. Questions diverses
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de la séance

356-0922

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert et en y ajoutant le sujet « Avancement d'IHR pour le déploiement de la fibre optique ».

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le candidat indépendant aux élections provinciales, monsieur Sébastien Houle, s'adresse aux membres du conseil.

357-0922

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AOÛT 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

358-0922

PAIEMENT AU CLD DU VERSEMENT FINAL (35 %) DE LA SUBVENTION 2021 DU FRR - VOLET 2

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR ROBERT BENOÎT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement final (35 %) au CLD de Brome-Missisquoi de la somme de 197 809,85 \$ provenant du *Fonds régions et ruralité* (FRR – Volet 2) (2021), le tout conformément au budget.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

359-0922

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PAIEMENT AU CLD DU 1^{ER} VERSEMENT (25%) DE LA SUBVENTION 2022
DU FRR - VOLET 2**

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le premier versement (25 %) au CLD de Brome-Missisquoi de la somme de 142 705,75 \$ provenant du *Fonds régions et ruralité* (FRR – Volet 2) (2022), le tout conformément au budget.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

360-0922

**PAIEMENT AU CLD DU 2^E VERSEMENT (40 %) DE LA SUBVENTION 2022
DU FRR - VOLET 2**

**IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE MARTEL
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le deuxième versement (40 %) au CLD de Brome-Missisquoi de la somme de 228 329,20 \$ provenant du *Fonds régions et ruralité* (FRR – Volet 2) (2022), le tout conformément au budget.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU
15 SEPTEMBRE 2022**

Madame Grimard présente le rapport du comité régional de sécurité incendie et civile, lequel s'est tenu le 15 septembre 2022.

**RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DU PACTE BROME-MISSISQUOI DU
6 SEPTEMBRE 2022**

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi, lequel s'est tenu le 6 septembre 2022.

361-0922

PRÉPARATION DE L'APPEL DE PROJETS 2023

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé un montant de 300 000 \$ pour l'enveloppe 2023 du Pacte;

CONSIDÉRANT qu'habituellement 25 % de l'enveloppe est réservé pour les projets régionaux et que la balance est divisée entre les pôles selon la population et l'indice de vitalité socio-économique;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De diviser l'enveloppe de 300 000 \$ du Pacte 2023 ainsi :

Régional	75 000 \$*
Pôle de Bedford	61 397 \$
Pôle de Farnham	27 311 \$
Pôle de Cowansville	54 886 \$**
Pôle de Lac-Brome	28 458 \$
Pôle de Bromont	32 413 \$
Pôle de Sutton	20 535 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- * Moins le financement du projet Han Logement (logement social pour personnes à mobilité réduite), le montant du financement est 7 500 \$ par année sur une période de 4 ans)
- ** Moins le financement du projet de revitalisation du lac Davignon, le montant du financement est 7 500 \$ par année sur une période de 2 ans)

De suivre le calendrier suivant pour l'appel de projets :

Lancement de l'appel de projets	21 septembre 2022
Date limite de dépôt des demandes	7 novembre 2022
Comité régional du Pacte	17 novembre 2022 à 16 h
Analyse des demandes	Novembre-décembre 2022
Comité régional du Pacte	14 décembre 2022 à 16 h 30
Approbation par le conseil des maires	20 décembre 2022

De faire les modifications suivantes :

- De revenir au pourcentage de financement maximum de 65 % du Pacte Brome-Missisquoi pour les projets d'OBNL;
- D'enlever les dépenses reliées à la COVID dans le formulaire;
- De préciser que les projets issus du pôle de Bedford qui découlent du plan d'action de revitalisation du pôle seront priorités, mais que le fonds du Pacte n'est pas exclusivement pour les projets issus dudit plan;
- D'ajouter un avis préliminaire interne dans le processus d'analyse des projets régionaux;
- De revenir avec une grille d'analyse simplifiée pour l'analyse des projets;
- De réduire le nombre de ressources interne qui siège au comité régional. Denis Beauchamp, directeur du service de développement économique du CLD ne siègera plus au comité régional et Nathalie Grimard remplacera Francis Dorion qui n'est plus à l'emploi de la MRC.

ADOPTÉ

362-0922

PROJET HALTES-CHALEUR EN ITINÉRANCE : DEMANDE DE MODIFICATION DU PROJET CLÉ EN MAIN D'ENTRÉE CHEZ SOI BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a octroyé, au dernier appel de projets, une subvention de 20 000 \$ à l'organisme Entrée chez soi Brome-Missisquoi pour documenter les besoins qualitatifs reliés à la santé mentale et au logement afin de développer un argumentaire pour le développement du projet clé en main (programme de supplément de loyer et interventions multidisciplinaire) sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas pu débiter pour diverses raisons;

CONSIDÉRANT que le problème d'itinérance est en croissance sur le territoire de la MRC et qu'un comité en itinérance, dont l'organisme Entrée chez soi en fait partie, a été formé;

CONSIDÉRANT que le comité en itinérance veut mieux structurer l'aide aux personnes itinérante pour l'hiver 2023;

CONSIDÉRANT que le comité en itinérance souhaite utiliser la subvention pour le développement d'un projet de Haltes-Chaleur dans la région;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

Que la subvention de 20 000 \$ octroyée à Entrée chez soi Brome-Missisquoi puisse être transférée au projet d'itinérance Haltes-chaleur déposé au comité régional et que le fiduciaire du nouveau projet soit un des organismes communautaires siégeant sur le comité d'itinérance.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
363-0922

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

MINISTÈRE DE LA FAMILLE : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'ESTRIE EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

CONSIDÉRANT le souhait du ministère de la Famille que la MRC Brome-Missisquoi désigne un membre pour siéger au comité consultatif régional de l'Estrie en matière de services de garde éducatifs;

CONSIDÉRANT que ce comité a pour fonction de conseiller le ministre sur les besoins et les priorités des services de garde de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :

De désigner madame Marie-Claude Morier, directrice générale du CPE Les Pommettes rouges et du Bureau coordonnateur de Brome-Missisquoi, à titre de personne représentant la MRC au Comité consultatif régional de l'Estrie en matière de services de garde éducatifs.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 14 SEPTEMBRE 2022

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 14 septembre 2022.

364-0922

PROJET DE CONNECTIVITÉ AUTOROUTE 10

CONSIDÉRANT qu'entre 2014 et 2022, de nombreuses études ont été réalisées entre les kilomètres 68 et 143 de l'autoroute 10;

CONSIDÉRANT que ces études réalisées par Corridor appalachien, le ministère des Transports (MTQ), le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC), l'Université de Sherbrooke et l'Université Concordia ont permis notamment :

- D'élaborer un protocole d'identification et de protection des corridors et des passages fauniques ;
- D'analyser les infrastructures en place et d'identifier quatre secteurs prioritaires ;
- De délimiter des corridors écologiques à l'intérieur des quatre secteurs prioritaires ;
- D'identifier des mouvements fauniques sur neuf sites jugés adéquats pour le passage de la grande faune ;
- D'identifier les secteurs dans lesquels la mortalité faunique est la plus élevée ;

CONSIDÉRANT que les quatre secteurs prioritaires identifiés sont :

- Bromont – Lac-Brome – Shefford;
- Bolton-Ouest - Stukely-Sud;
- Eastman - Stukely-Sud - Saint-Etienne-de-Bolton;
- Austin – Magog;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques représentent l'une des plus grandes menaces au maintien de la biodiversité et de la santé à long terme des milieux naturels, et que la connectivité écologique est reconnue comme une stratégie importante pour accroître la résilience des milieux naturels face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les milieux naturels jouent un rôle capital en termes de services écologiques rendus à la société, et que le maintien de la connectivité écologique est essentiel pour favoriser leur maintien et leur intégrité ;

CONSIDÉRANT que les services écologiques sont des bénéfices que les humains retirent des milieux naturels;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT les quatre secteurs prioritaires de l'autoroute 10 entre les kilomètres 68 et 143 de l'autoroute 10 sont situés dans les Montagnes Vertes, lesquelles représentent un lien écologique critique au sein de l'écorégion des Appalaches nordiques et de l'Acadie;

CONSIDÉRANT la résolution 40-3 des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui reconnaît l'écorégion des Appalaches nordiques et de l'Acadie d'importance mondiale;

CONSIDÉRANT que les infrastructures de transport, essentielles à la croissance économique de la région, peuvent être conçues et situées de manière à protéger la connectivité des habitats pour les espèces terrestres et aquatiques ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'infrastructures conçues pour protéger la connectivité des habitats des espèces terrestres et aquatiques apporte également aux collectivités des avantages importants sur les plans de la sécurité publique, de l'économie et de la résilience climatique ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de passages fauniques dans des infrastructures routières permet la réduction des risques de collision entre des véhicules et des animaux sauvages ;

CONSIDÉRANT la résolution 40-3 des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada enjoint « les organismes œuvrant dans les domaines du transport et des ressources naturelles dans chaque administration de collaborer aux efforts en vue de trouver la bonne conception et la bonne taille pour l'infrastructure de transport, afin de permettre aux espèces terrestres et aquatiques de circuler et de faciliter l'adaptation aux changements prévus dans les précipitations et les débits de pointe en raison des changements climatiques »;

CONSIDÉRANT qu'un rapport intitulé « Plan d'ensemble ciblant les aménagements fauniques optimums à prévoir afin d'améliorer la perméabilité faunique et de restaurer la connectivité écologique de part et d'autre de l'autoroute 10 (km 68 à 143) » a été remis par Corridor appalachien au MTQ en mai 2022;

CONSIDÉRANT que le rapport intitulé « Plan d'ensemble ciblant les aménagements fauniques optimums à prévoir afin d'améliorer la perméabilité faunique et de restaurer la connectivité écologique de part et d'autre de l'autoroute 10 (km 68 à 143) » propose différents types d'aménagements dans des secteurs névralgiques qui pourraient être intégrés au fur et à mesure des travaux que devrait mener le MTQ pour l'entretien de son réseau autoroutier entre les km 68 à 143;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le projet de restauration de la connectivité écologique de part et d'autre de l'autoroute 10 (entre les km 68 et 143).

De s'engager à intégrer la protection des corridors écologiques pour assurer leur consolidation dans les outils d'aménagement et de développement de la MRC.

D'interpeller les municipalités de Bromont, Lac-Brome et Bolton-Ouest ainsi que les représentants politiques provinciaux et fédéraux pour que ceux-ci donnent leur appui, si cela n'est pas déjà fait, au projet de restauration de la connectivité écologique de part et d'autre de l'autoroute 10 (entre les km 68 à 143).

ADOPTÉ

CONSULTATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX NATURELS

Madame Grimard fait un rappel aux membres du conseil de s'inscrire à l'événement de consultation des partenaires « le Rendez-vous du Plan régional des milieux naturels » (PRMN) de Brome-Missisquoi, lequel se tiendra le 13 octobre à Espace Diffusion à Cowansville.



N° de résolution
ou annotation

365-0922

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2022-09-364 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 9 septembre la résolution 2022-09-364 en vertu du règlement PPCMOI 220 ;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à autoriser des services commerciaux de proximité et certains usages publics ou récréatifs sur le lot 4 849 410, sis au 381, route 139 Nord ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 2022-09-364 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

366-0922

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2022-09-365 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 9 septembre la résolution 2022-09-365 en vertu du règlement PPCMOI 220 ;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à autoriser des usages commerciaux complémentaires sur le lot 5 094 764, sis au 1458, chemin de la Vallée-Missisquoi ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 2022-09-365 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

367-0922

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2022-09-366 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 9 septembre la résolution 2022-09-366 en vertu du règlement PPCMOI 220 ;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à autoriser des usages commerciaux complémentaires sur les lots 5 094 817, 5 094 822, 5 094 816 et 6 232 204, sis au 2559 et 2565, chemin Scénic;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 2022-09-366 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
368-0922

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 207-22 – VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 25 août la résolution 207-22 en vertu du règlement PPCMOI 446-22 ;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à autoriser un projet de brasserie artisanale pour la propriété située au 1005, rue Bruce ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 207-22 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

369-0922

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 456-5 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 septembre le règlement 456-5 modifiant le règlement de lotissement 456 ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier notamment les normes relatives aux culs-de-sac et aux îlots déstructurés ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 456-5 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

370-0922

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-59 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 septembre le règlement 458-59 modifiant le règlement de zonage 458 ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier diverses dispositions relatives aux constructions, définitions et grilles de spécifications ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-59 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
371-0922

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**DÉSIGNATION DE FONCTIONNAIRES ET D'ADJOINTS CHARGÉS DE FAIRE
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 06-0522 VISANT À
ASSURER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS UN SECTEUR DU
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SUTTON**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'administration et de l'application du *Règlement de contrôle intérimaire 06-0522 visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans un secteur du périmètre d'urbanisation de Sutton*, le conseil de la MRC Brome-Missisquoi confie au fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de chacune des municipalités locales, tel que nommé par résolution du conseil de la MRC ou du conseil de la municipalité locale, comme étant responsable de l'application du présent règlement (ci-après nommé « fonctionnaire désigné ») ;

CONSIDÉRANT que le conseil peut également nommer un ou des adjoints chargés d'aider ou de remplacer, au besoin, le fonctionnaire désigné ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

De confier l'application du *Règlement de contrôle intérimaire 06-0522 visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans un secteur du périmètre d'urbanisation de Sutton* à tout fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats de la Ville de Sutton nommé par résolution de ladite Ville.

De confier l'application du *Règlement de contrôle intérimaire 06-0522 visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans un secteur du périmètre d'urbanisation de Sutton* à tout adjoint nommé par résolution de la Ville de Sutton pour accomplir cette fonction, le cas échéant, le tout, afin d'aider ou de remplacer le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats, selon le cas.

ADOPTÉ

372-0922

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION À L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION À
ENTREPRENDRE SUR LE BARRAGE DE L'ÉTANG BULL SITUÉ DANS LA
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 6 février 2020 de l'*Entente intermunicipale relative à la gestion de travaux de réparation à entreprendre sur le barrage de l'étang Bull situé dans la municipalité de Brigham*, entre la MRC et la Ville de Cowansville;

CONSIDÉRANT que suivant la mise à jour du dossier, il y a lieu de signer un addenda modifiant ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature d'une modification à l'*Entente intermunicipale relative à la gestion de travaux de réparation à entreprendre sur le barrage de l'étang Bull situé dans la municipalité de Brigham entre la MRC et la Ville de Cowansville*, par le préfet, monsieur Patrick Melchior, ainsi que par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

**RAPPORT DU COMITÉ SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU
8 SEPTEMBRE 2022**

M^e Legrand informe les maires du comité que le procès-verbal de ce comité a été déposé à leur attention sur la plateforme de documentation.



N° de résolution
ou annotation

373-0922

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC –
SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ET
DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES PAR AUTOBUS ET/OU MINIBUS**

CONSIDÉRANT que le contrat de dépannage avec l'organisme AMIBUS prendra fin le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer un appel d'offres public dans le cadre du service de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par autobus et/ou minibus pour l'ensemble du territoire desservi ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR WILLIAM MILLER
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public, dans le cadre du service de transport de personnes par autobus et/ou minibus (adapté et collectif) pour une période de deux (2) ans.

ADOPTÉ

374-0922

**AUTORISATION DE NÉGOCIER DES CONTRATS À COURT TERME DE GRÉ À GRÉ
POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE
PERSONNE PAR TAXI ET/OU VÉHICULE AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT que les deux contrats en cours pour les services de transport par taxi et véhicules autorisés se terminent le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contracter à court terme pour les services de transport collectif de personnes et de transport adapté de personnes par taxi et/ou véhicule autorisé pour l'ensemble du territoire desservi et/ou sur une partie de celui-ci ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la négociation de contrats à court terme de gré à gré pour la fourniture de services de transport collectif et adapté de personne par taxi et/ou véhicule autorisé.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
12 SEPTEMBRE 2022**

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif, laquelle s'est tenue le 12 septembre 2022.

375-0922

**ENTÉRINEMENT DU MANDAT DE REPRÉSENTATION DANS LE CADRE DU DOSSIER
JUDICIAIRISÉ CMQ-67720-001**

CONSIDÉRANT la décision *Ville de Bedford c. Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* (CMQ-67720-001) rendue par la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT que selon la MRC, il existe des motifs pouvant donner droit à une révision judiciaire par la Cour supérieure de ladite décision ;

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée par le comité administratif en raison des délais inhérents à la demande en révision judiciaire ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT les limites au pouvoir de dépenser du comité administratif;

CONSIDÉRANT que ledit mandat peut être donné de gré à gré, le tout, en vertu de la loi et du Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la MRC d'explorer un dépôt de demandes de subventions au Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ, ainsi qu'au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM pour aider la MRC à financer ledit litige;

CONSIDÉRANT que ce litige pourrait concerner des enjeux pour l'ensemble des municipalités, en ce qu'il soulève notamment des principes qui peuvent concerner l'ensemble des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la communication de divers renseignements et documents pourrait être requise par l'UMQ ou la FQM dans le cadre de ces demandes, dont notamment la communication des comptes et/ou du montant des honoraires d'avocats payés par la MRC, lesquels pourraient être protégés par le secret professionnel;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

D'entériner le mandat donné par le comité administratif au cabinet Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. et son avocat Sébastien Dorion, afin de représenter la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre d'une révision judiciaire et d'une demande de sursis à la Cour supérieure de la décision *Ville de Bedford c. Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* (CMQ-67720-001).

D'autoriser le dépôt de demandes de subventions au Fonds municipal d'action juridique de l'UMQ, ainsi qu'au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM pour le dossier de révision judiciaire à la Cour supérieure du dossier CMQ-67720-001.

D'autoriser au besoin la signature de tous les documents nécessaires au dépôt de ces demandes de subvention par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

D'autoriser le greffier, David Legrand, le directeur général, monsieur Robert Desmarais, la directrice des finances et du transport, madame Mélanie Thibault, la directrice du service de la gestion du territoire, madame Nathalie Grimard, ainsi qu'au besoin, l'avocat de la MRC, M^e Sébastien Dorion et le cabinet Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. à communiquer tous les renseignements et/ou les documents qui pourraient être requis par l'UMQ ou la FQM dans le cadre des demandes de subvention, dont les comptes d'honoraires d'avocats, le cas échéant.

EN FAVEUR : 45 voix sur 46, représentant 96 % de la population.

CONTRE : 1 voix sur 46 (Ville de Bedford)

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

376-0922

DÉLÉGATION DE FONCTIONS, DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DÉSIGNATION D'UNE SUBSTITUT

CONSIDÉRANT que le préfet de la MRC a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et de responsable de l'accès aux documents à :

- David Legrand, à titre de responsable;
- Mélanie Thibault, à titre de substitut du responsable;

aux termes d'une délégation datée du 12 septembre 2022 faite en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, telle que modifiée par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;



N° de résolution
ou annotation

377-0922

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De prendre acte et d'autoriser ladite délégation.

ADOPTÉ

CRÉATION ET NOMINATION DES MEMBRES D'UN COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « *Loi sur l'accès* »), prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De prendre acte et de confirmer la création d'un *Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* à la MRC Brome-Missisquoi à compter du 22 septembre 2022.

De nommer les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité:

1. David Legrand et/ou toute autre personne agissant à titre de responsable de la protection des renseignements personnels et/ou de responsable de l'accès aux documents de la MRC;
2. Mélanie Thibault et/ou toute personne agissant à titre de substitut au responsable de la protection des renseignements personnels et/ou de responsable de l'accès aux documents de la MRC;
3. Sonia Picard ou toute autre personne agissant à titre de directrice ou directeur des services administratifs de la MRC.

De préciser que le comité pourra inviter à ses réunions toute personne, interne et/ou externe, dont l'expertise est requise.

Que le mandat d'un membre du comité se termine lorsque celui-ci n'exerce plus à titre de responsable, de substitut et/ou de directrice ou directeur des services administratifs de la MRC, ou selon une résolution à cet effet, selon le cas.

ADOPTÉ

378-0922

NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, lesquels postes sont vacants;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe assiste le directeur général dans ses fonctions, prends part aux décisions administratives et opérationnelles, et remplace le directeur général en son absence. Elle planifie, coordonne et dirige les projets particuliers de la MRC et assure la liaison des activités avec le Centre local de développement de Brome-Missisquoi;

Plus particulièrement, sous l'autorité du directeur général, elle :

- Assure le suivi des mandats de la MRC, incluant ceux en partenariat avec le CLD de Brome-Missisquoi, et des ententes de partenariat avec les gouvernements locaux, régionaux, provinciaux et fédéraux;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Assiste le directeur général dans les tâches administratives, opérationnelles et de soutien;
- Assure la supervision de la direction de la gestion financière et du service de transport adapté et collectif;
- Maintien les collaborations avec les municipalités, les citoyens et les diverses organisations;
- Effectue toute autre tâche connexe que lui confie son supérieur immédiat.

CONSIDÉRANT que le code municipal permet également de nommer une greffière-trésorière adjointe, tel que plus amplement détaillé à ce code;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

De nommer madame Mélanie Thibault à titre de directrice générale adjointe et de greffière-trésorière adjointe à compter du 20 septembre 2022.

D'approuver le contrat de travail entre madame Mélanie Thibault et la MRC Brome-Missisquoi et d'autoriser la signature de ce contrat de travail par le préfet, monsieur Patrick Melchior et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 09-1022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-0422 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES
FINANCES, DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER
DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
À CERTAINS AUTRES FONCTIONNAIRES**

Avis de motion est, par la présente, donné par madame Sylvie Dionne-Raymond, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, elle ou une autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 09-1022 modifiant le règlement 05-0422 concernant l'administration des finances, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au directeur général et à certains autres fonctionnaires*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

379-0922

**REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES :
RECONDUCTION DE LA DEMANDE**

CONSIDÉRANT que le MAMH a confirmé, le 25 octobre 2021, que la MRC recevrait une somme de 117 000 \$ du programme sur les redevances des ressources naturelles, soit 50 000 \$ de moins que ce qui était prévu en novembre 2020 pour la préparation du budget 2021;

CONSIDÉRANT que cette différence provient d'un calcul effectué sur la base du produit intérieur brut de la région (PIBR) administrative de l'Estrie (pour 2021, il est calculé sur la moyenne du PIBR de 2016-2017-2018);

CONSIDÉRANT que les MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska ont été transférées en Estrie le 28 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la méthode de calcul ne tient pas compte d'un transfert de région et, par conséquent, désavantage toutes les MRC de l'Estrie qui se partagent des redevances à huit MRC au lieu de les partager à six (Sherbrooke ne reçoit pas de redevances);

CONSIDÉRANT que cette iniquité perdurera jusqu'en 2025, puisque ce n'est qu'en 2026 que le calcul du PIBR tiendra compte de la moyenne des années 2021, 2022 et 2023, soit à partir du moment où les deux MRC ont joint l'Estrie et que leur économie a contribué au PIBR de l'Estrie;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de développements significatifs en lien avec la situation depuis l'adoption de la résolution 490-1121, par le conseil, le 16 novembre 2021 et que, par conséquent, il y a lieu de réitérer la demande faite par ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :

De réitérer la demande de la résolution 490-1121, soit de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de corriger cette iniquité due au transfert en Estrie des MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska en respectant minimalement le montant des redevances annoncées pour la préparation du budget 2021. Que ce montant serve de base au calcul des redevances des années 2022 à 2025.

D'envoyer copie de la présente au ministre des Transports et ministre responsable de l'Estrie, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, et aux MRC de l'Estrie.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 13 SEPTEMBRE 2022

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 13 septembre 2022.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DU POSTE DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais informe le conseil de la nomination du lieutenant Philippe Morin à titre de nouveau directeur du poste de la SQ de Brome-Missisquoi.

Louis Villeneuve quitte la séance.

INTÉRÊT POUR DES CADETS POLICIERS 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :

D'informer la Sûreté du Québec que la MRC Brome-Missisquoi a l'intention de demander quatre cadets policiers pour l'ensemble de son territoire, sauf pour la Ville de Bromont, à l'été 2023.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

Monsieur Desmarais présente l'état d'avancement de la construction du nouveau poste de police à Dunham.

Louis Villeneuve se joint à la séance.

LISTE DES DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la dépense suivante en date du 20 septembre 2022, à savoir :

380-0922

381-0922



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
CLD de Brome-Missisquoi	Honoraires - Cadre du Rendez-vous économique	37 690 \$
	Total :	37 690 \$

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL À CERTAINS COMITÉS DE TRAVAIL 2022-2023

Monsieur Desmarais informe les membres du conseil qu'en raison de la démission de monsieur Guy Gravel, ancien maire d'Abercorn, le conseil devra procéder à la nomination de membres du conseil à certains comités de travail 2022-2023. Le sujet est reporté au prochain conseil.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2022

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de septembre et d'octobre 2022.

CORRESPONDANCE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : PROPOSITION D'UNE RENCONTRE CET AUTOMNE

Monsieur Desmarais porte à l'attention du conseil une correspondance du ministère des Transports, lequel propose une rencontre cet automne avec des représentants de la MRC.

Robert Benoît quitte la séance.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND : RÉAFFIRMATION DE L'IMPORTANCE DE LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE DE SAINT-ARMAND

Monsieur Desmarais informe les membres du conseil d'une résolution transmise par la municipalité de Saint-Armand en lien avec la réaffirmation de l'importance de la communauté anglophone de cette municipalité.

CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA

Monsieur Desmarais présente une correspondance de Centraide Richelieu-Yamaska en lien avec le lancement de la campagne de financement de Centraide Richelieu-Yamaska.

Robert Benoît se joint à la séance.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Vaillancourt questionne le conseil en lien avec le point concernant la réaffirmation de l'importance de la communauté anglophone de Saint-Armand. Également, les membres du conseil discutent de la création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et son impact pour les municipalités disposant d'un manque de ressources. Par ailleurs, Monsieur Desmarais informe les membres du conseil de la disponibilité d'un nouveau calendrier de déploiement d'IHR pour la fibre optique.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil par le public.



N° de résolution
ou annotation
382-0922

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier